

## FICHE SIGNALÉTIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 H DE CANUTEC : 613 996-6666

1. Identification de la substance (ou préparation) et de la société (ou fournisseur) :	
Identificateur de produit :	Florgib <sup>MD</sup> 4 I
Emploi recommandé :	Régulateur de croissance des plantes
N° de rég. de la Loi sur les produits antiparasitaires:	29884
Fabriqué par :	Fine Americas, Inc. 1850 Mt. Diablo Blvd., Ste. 405, Walnut Creek, CA 94596, États-Unis Tél. : 925 932-8800 Pour Fine Agrochemicals, Ltd. Hill End House, Whittington, Worcester WR5 2RQ, Royaume-Uni Tél. : + 44-1905-361800
Distribué par :	N.M. Bartlett inc. 4509, chemin Bartlett, Beamsville (Ontario) L0R 1B1, Canada Tél. : 905 563-8261
2. Identification des dangers :	
Mise en garde : inflammable Avertissement : irritant oculaire	
3. Composition et information sur les ingrédients :	
Nom chimique et concentration :	Concentré soluble contenant 4 % acide gibbéréllique pure p/p (GA <sub>3</sub> )
N° CAS :	77-06-5 (matière active)
4. Premiers soins :	
En cas d'ingestion :	Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement. Si la personne peut avaler, lui demander de boire lentement un verre d'eau. Ne pas faire vomir, sauf si le centre antipoisons ou le médecin vous demande de le faire. Ne rien faire prendre par la bouche à une personne inconsciente
En cas de contact oculaire :	Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les verres de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement.
En cas d'inhalation :	Emmener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, préférablement de bouche à bouche si cela est possible. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires relatifs au traitement.
5. Extinction des incendies :	
Modes d'extinction :	Utiliser de l'eau atomisée, du brouillard, du CO <sub>2</sub> , de la mousse ou de la poudre sèche
Risques spécifiques :	Liquide et vapeur inflammables Produits de la combustion : composés de carbone
Équipement de protection :	Porter un vêtement protecteur complet et un appareil respiratoire autonome.
6. Déversements accidentels :	
Précautions personnelles :	Consulter la section 8 intitulée « Contrôle de l'exposition et protection personnelle ». Tenir à l'écart des sources d'allumage.
Méthodes de nettoyage :	Pour obtenir des informations sur l'élimination de produit non utilisé ou dont on ne veut plus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le

	<p>fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.</p> <p>Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.</p>
<b>7. Manutention et conservation :</b>	
Précautions pour une manipulation sécuritaire du produit :	Cause une irritation oculaire. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Se laver les mains après l'utilisation du produit.
Entreposage :	Éviter la contamination des graines, des aliments pour animaux et des produits alimentaires. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
<b>8. Minimisation de l'exposition et protection personnelle :</b>	
Limites d'exposition :	Aucune information applicable disponible
Mesures techniques :	Aucune information applicable disponible
Mesures de protection individuelle :	Porter des pantalons longs, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'une protection oculaire pendant le mélange/le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. De plus, porter des gants de protection contre les agents chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Ne pas retourner dans les endroits traités ou permettre à qui que ce soit d'y retourner avant que se soient écoulées 12 heures après l'application.
<b>9. Caractéristiques physiques et chimiques :</b>	
Aspect :	Liquide transparent, de couleur jaune paille très pâle
Odeur :	alcool
Seuil olfactif :	Aucune information applicable disponible
pH (solution de 50 % v/v dans l'eau) :	de 3 à 4
Point de fusion/de congélation :	Aucune information applicable disponible
Point d'ébullition :	82 °C
Point d'éclair :	13 °C (vase clos)
Taux d'évaporation :	Aucune information applicable disponible
Inflammabilité :	Inflammable
Limite d'explosion :	Limite inférieure d'explosivité dans l'air : 2,5 % (solvant) Limite supérieure d'explosivité dans l'air : 12,7 % (solvant) Préparation ne présentant aucun signe de propriétés explosives
Pression de vapeur :	4,4 kPa
Densité de vapeur :	Aucune information applicable disponible
Densité relative :	0,803 g/ml
Solubilité :	
Hydrosolubilité :	Soluble à toutes les concentrations à 20 °C
Liposolubilité :	Aucune information applicable disponible
Coefficient de partage :	Aucune information applicable disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune information applicable disponible
Température de décomposition :	Aucune information applicable disponible
Viscosité :	3,4503 mm <sup>2</sup> /s
<b>10. Stabilité et réactivité</b>	
Réactivité :	Aucune information applicable disponible
Stabilité chimique :	Stable dans les contenants originaux pendant au moins 2 ans à la température ambiante.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune information applicable disponible
Conditions à éviter :	Chaleur excessive et lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des sources d'allumage.
Substances incompatibles :	Incompatible avec les agents comburants puissants.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun dans les conditions normales de conservation et d'utilisation.
<b>11. Renseignements toxicologiques :</b>	

Voies d'exposition/toxicité aiguë	
Orale :	DL <sub>50</sub> chez le rat : >5 050 mg/kg
Par inhalation :	CL <sub>50</sub> chez le rat >5,23 mg/l
Cutanée :	DL <sub>50</sub> chez le lapin : >2 020 mg/kg
Irritation	
Yeux :	Très irritant (catégorie II)
Peau :	Légère (catégorie IV)
Voies respiratoires :	Les études n'ont révélé aucune anomalie observable
Sensibilisation	
Peau :	Non sensibilisant
Cancérogénicité :	Aucune (matière active)
Mutagénicité :	Aucune (matière active)
Toxicité pour la reproduction :	Aucune information applicable disponible
Toxicité chronique :	Aucune information applicable disponible
Inscription dans les bases de données NTP/CIRC/OSHA :	Aucune information applicable disponible

### 12. Renseignements de nature écologique :

Écotoxicité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poissons : CE<sub>50</sub> (72 h) &gt; 100 mg matière active/l; CSEO ≥ 100 mg/l</li> <li>• Daphnie : CE<sub>50</sub> (72 h) &gt; 100 mg matière active/l; CSEO ≥ 100 mg/l</li> <li>• Algues : CE<sub>50</sub> (72 h) &gt; 100 mg matière active/l; CSEO ≥ 100 mg/l</li> <li>• Lentille d'eau : CE<sub>50</sub> (72 h) &gt; 100 mg matière active/l; CSEO ≥ 100 mg/l</li> <li>• Oiseaux : DL<sub>50</sub> chez le colin de Virginie &gt; 2 250 mg/kg (matière active)</li> <li>• Espèces utiles : CE<sub>50</sub> (72 h) &gt; 100 mg matière active/l; CSEO ≥ 100 mg/l</li> <li>• Abeilles : DL<sub>50</sub> (au contact et orale 48 h) &gt; 200 µg/abeille</li> </ul>
Mobilité :	Aucune information applicable disponible
Rémanence et dégradabilité :	La matière active est non toxique et se dégrade rapidement dans des conditions biologiques.
Potentiel de bioaccumulation :	Aucune information applicable disponible

### 13. Renseignements concernant l'élimination :


Élimination des pesticides :	Pour obtenir des informations sur l'élimination de produit non utilisé ou dont on ne veut plus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.
Élimination du contenant :	Ne pas réutiliser cet emballage à d'autres fins. Il s'agit d'un emballage recyclable qui doit être éliminé à un site de collecte des emballages. Communiquer avec le distributeur/détaillant local ou la municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte, rincer le contenant vide à trois reprises ou sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir. S'assurer que le contenant vide et rincé ne peut pas être utilisé à d'autres fins. S'il n'y a pas de site de collecte des emballages dans votre région, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

### 12. Renseignements touchant le transport :

Numéro UN/TMD (transports des matières dangereuses au Canada) :	1993
Numéro NMFC :	43940.2
Catégorie :	085 (États-Unis) / 3 (Canada)
Appellation réglementaire :	Liquide inflammable non autrement dénommé (NOS) – (contient de l'alcool isopropylique)
Groupe d'emballage :	II
Polluant marin :	Non

### 13. Renseignements de nature réglementaire :

Ce produit est classé selon les critères de risque du règlement sur les produits contrôlés des États-Unis. La fiche signalétique contient l'ensemble des renseignements demandés par le règlement.

Nom chimique :	Acide gibbérellique
Mots-indicateurs :	Mise en garde : inflammable Avertissement : irritant oculaire
Symbole :	

**14. Autres renseignements :**

Pour plus de renseignements concernant le produit et son mode d'emploi, consulter l'étiquette du produit. Cette version remplace toutes les versions antérieures. Préparé par Fine Americas, Inc. en se basant sur les meilleures données disponibles. Aucune garantie n'est formulée comme quoi les renseignements fournis sont complets à tous les égards.

Date de révision 18/2/2015